

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 33

21 janvier 1999

### SOMMAIRE

Abici S.A., Luxembourg . . . . .	page 1567	Pacific Time S.A., Luxembourg . . . . .	1546
Acilux, S.à r.l., Hesperange . . . . .	1566	Pugliatrans and Food, S.à r.l., Pétange . . . . .	1557
ADLUX, Advertising Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1552	(Les) Rotondes, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	1560
Air Travel S.A., Luxembourg . . . . .	1566	SAPEL, Société pour l'Aménagement de la Place de l'Etoile, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1559
Amami Holding S.A., Luxembourg . . . . .	1574	S.G.I., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1538
Ama, S.à r.l., Heisdorf . . . . .	1573	Société Civile Immobilière Globe, Luxembourg . . . . .	1556
@nneliese, A.s.b.l., Wasserbillig . . . . .	1553	Soft Clean S.A., Luxembourg . . . . .	1538
Arc Institut, S.à r.l., Howald . . . . .	1575	Standing Car International S.A., Luxembourg . . . . .	1539
Beniel S.A., Luxembourg . . . . .	1576	Stemel Holding S.A., Luxembourg . . . . .	1538
B.E.P.H. International S.A., Best Eastern Plaza Hotels International S.A., Luxembourg . . . . .	1577	St. Georges Investment S.A., Luxembourg . . . . .	1538
BIL Bonds, Sicav, Luxembourg . . . . .	1578	Suegro Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1539
BIL Delta Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	1581	Sunotel S.A., Luxembourg . . . . .	1539, 1540
BIL Equities, Sicav, Luxembourg . . . . .	1582	Sweetimes S.A., Luxembourg . . . . .	1540
Bodensee S.A., Luxembourg . . . . .	1579	Sweetvest S.A., Luxembourg . . . . .	1540
Brazilian Investment Company, Sicav, Luxembourg Business Solutions Builders (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	1572	Szenco S.A., Luxembourg . . . . .	1542
Calon Spleen S.A., Luxembourg . . . . .	1577	Tacoma Investment S.A., Luxembourg . . . . .	1543
Capital Construct S.A., Luxembourg . . . . .	1574, 1575	Tatamis Holding S.A., Luxembourg . . . . .	1542
Capital Partners, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1575, 1576	Tectrona, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1540
Catel S.A., Luxembourg . . . . .	1576, 1577	Tetrad, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1541, 1542
Catrest Services S.A., Luxembourg . . . . .	1581, 1582	Titien Holding S.A., Luxembourg . . . . .	1539
Cedel Bank, Luxembourg . . . . .	1567	Tofin Holding S.A., Luxembourg . . . . .	1542
Cedel Global Services, Luxembourg . . . . .	1569	Transalliance Luxembourg S.A., Bettembourg . . . . .	1540, 1541
Cedel International, Luxembourg . . . . .	1571, 1572	Trans World Market, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1543
Classis S.A., Luxembourg . . . . .	1573, 1574	(The) Tree Top Computer Training Academy, S.à r.l., Soleuvre . . . . .	1543
Coalux S.A., Luxembourg . . . . .	1584	Tresfin S.A., Luxembourg . . . . .	1543
Colombian Investment Company, Sicav, Luxembourg . . . . .	1576	Tripak S.A., Luxembourg . . . . .	1544
Coriander Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	1582, 1583	Tycoon International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1546
Cybernetech-Automation, S.à r.l., Troine . . . . .	1580	Uchimata S.A., Luxembourg . . . . .	1546
Deiulemar International S.A., Luxembourg . . . . .	1580	United Management Services S.A., Luxembourg . . . . .	1542
Fondation Internationale & Association Internationale pour le Dialogue entre Chrétiens, Juifs & Musulmans, Luxembourg . . . . .	1551	Upifra S.A., Luxembourg . . . . .	1550
Gabbana, S.à r.l., Junglinster . . . . .	1554	Vegas S.A., Luxembourg . . . . .	1544
Investcom Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	1583, 1584	VKV Holding S.A., Luxembourg . . . . .	1549
Mumtaz S.A., Luxembourg . . . . .	1544, 1546	Wayton Finance S.A., Luxembourg . . . . .	1550
NI Film, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1556	W.B.N. Consulting, World Business Network Consulting, Esch-sur-Alzette . . . . .	1564
		Wirgam Holding S.A., Luxembourg . . . . .	1550
		Wiseman Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	1566
		Yalu S.A., Luxembourg . . . . .	1550
		Zukunft A.G., Luxembourg . . . . .	1551

**S.G.I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 49.111.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 novembre 1998 que:

- Il a été notifié à la société que la société A.M. MERCURIA, actionnaire unique de la société S.G.I., S.à r.l. a cédé ses 500 (cinq cents) parts sociales de LUF 1.000,- (mille) chacune à la société EUFIDE, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 18, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, qui devient de plein droit l'actionnaire unique de la société S.G.I., S.à r.l. à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1998.

- Le siège social de la société S.G.I., S.à r.l. a été transféré au N° 18, rue Dicks L-1417 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1998.

- ILMOR PRODUCTS CORP. a été nommée nouveau gérant de la société S.G.I., S.à r.l. à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1998.

Luxembourg, le 10 novembre 1998.

Pour S.G.I., S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 28, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48067/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**SOFT CLEAN S.A., Société Anonyme,  
(anc. IMMOPROM FINANCE S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 40.015.

Les bilans aux 31 décembre 1994 et 1995, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 27, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Signature.

(48077/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**SOFT CLEAN S.A., Société Anonyme,  
(anc. IMMOPROM FINANCE S.A.).**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 40.015.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Signature.

(48078/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**ST. GEORGES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.251.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

ST. GEORGES INVESTMENT S.A.  
B. Faber F. Stamet  
Administrateur Administrateur

(48079/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**STEMEL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 39.392.

Le bilan et l'annexe 30 septembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 26, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Signature.

(48083/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**STANDING CAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 5 novembre 1998*

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Christian Dubois de sa fonction d'administrateur-délégué de la société;
2. L'assemblée prend acte de la démission de Madame Danièle Maire de sa fonction d'administrateur-directeur de la société;
3. L'assemblée décide de nommer Madame Danièle Maire administrateur-délégué de la société.
4. Le conseil d'administration de la société se compose comme suit:
  - a) Madame Danièle Maire, employée privée, demeurant à Yutz;
  - b) Madame Doris Hund, employée privée, demeurant à Yutz;
  - c) Monsieur Christian Dubois, administrateur de sociétés, demeurant à Yutz.

Luxembourg, le 5 novembre 1998.

*Pour la société.*

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 83, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48081/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**SUEGRO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 49.365.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(48084/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**TITIEN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 61.011.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 6 novembre 1998**Première résolution*

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Marc Mackel et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration coopte comme nouvel administrateur Monsieur Edmond Ries qui achèvera le mandat de Monsieur Marc Mackel, prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2003. Cette cooptation fera l'objet, conformément à la loi, d'une ratification lors de la prochaine assemblée Générale Ordinaire Statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TITIEN HOLDING S.A.

Signature

*Deux administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 32, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48096/045/020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**SUNOTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 40.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 24, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(48085/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**SUNOTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 40.231.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 6 mars 1997*

- L'Assemblée prend acte de la démission de Mme Marianne Schleich, Administrateur et la remercie pour sa précieuse collaboration.

- L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, la société:  
LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC. domiciliée à Wilmington (DELAWARE)  
qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.  
Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Pour copie conforme  
Signature Signature  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48086/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**SWEETIMES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.370.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 83, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour SWEETIMES S.A.  
VECO TRUST S.A.  
Signature

(48087/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**SWEETVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 53.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 24, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signatures

(48088/006/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**TECTRONA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 44, rue de Stasbourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 4, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN  
Signature

(48093/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**TRANSALLIANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.  
R. C. Luxembourg B 32.666.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 25, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 19 novembre 1998.

Signature.

(48098/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**TRANSALLIANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.  
R. C. Luxembourg B 32.666.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège le 8 juin 1998*

Il résulte des résolutions prises que:

- les comptes annuels pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997 sont approuvés à l'unanimité et que le bénéfice de LUF 1.288.024 a été affecté comme suit:
- LUF 35.824 à la réserve légale
- LUF 1.252.200 report à nouveau;
- décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat;
- la démission de Monsieur Gérard Edlinger et de Monsieur André Casanova de leur poste d'administrateur a été acceptée;
- Monsieur Marc Loffredo, demeurant 26, route de Metz, F-Lorry les Metz a été nommé comme nouvel administrateur de la société. Son mandat arrivera à expiration lors de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2004 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003;
- Monsieur Bernard Rosenfelder demeurant au 3, rue Per Scheil - F-57110 Koenigsmacher a été nommé comme nouvel administrateur de la société. Son mandat arrivera à expiration lors de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2004 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Bettembourg, le 8 juin 1998.

Certifié sincère et conforme  
TRANSALLIANCE LUXEMBOURG S.A.  
F. Bornemann  
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48099/664/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**TRANSALLIANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.  
R. C. Luxembourg B 32.666.

*Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration*

Il résulte du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 8 juin 1998 que Monsieur Marc Loffredo et Monsieur Bernard Rosenfelder ont été nommés administrateurs-délégués de la société TRANSALLIANCE LUXEMBOURG S.A.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors des personnes suivantes:

1. Monsieur Francis Bornemann - administrateur-délégué
2. Monsieur Marc Loffredo - administrateur-délégué
3. Monsieur Bernard Rosenfelder - administrateur-délégué
4. Monsieur Claude Blot - administrateur
5. Monsieur Richard Hausler - administrateur.

Bettembourg, le 8 juin 1998.

Certifié sincère et conforme  
TRANSALLIANCE LUXEMBOURG S.A.  
F. Bornemann B. Rosenfelder  
Administrateurs-Délégués

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48100/664/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**TETRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 46.646.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour TETRADE, S.à r.l.  
SERVICES GENERAUX DE GESTION  
SGG

Signature Signature

(48094/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**TETRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 46.646.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

*Pour TETRADE, S.à r.l.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION  
SGG

Signature Signature

(48095/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

---

**SZENCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 49.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 24, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(48089/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

---

**TATAMIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 20.595.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

TATAMIS HOLDING S.A.

Signature Signature

Administrateur Administrateur

(48092/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

---

**TOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.633.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

TOFIN HOLDING S.A.

Signature Signature

Administrateur Administrateur

(48097/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

---

**UNITED MANAGEMENT SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.  
H. R. Luxemburg B 63943.

*Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 29. Oktober 1998*

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig, den Gesellschaftssitz von bisher 92, boulevard de la Pétrusse in L-2320 Luxembourg nach künftig, ab dem 2. November 1998, 32, rue du Curé in L-1368 Luxembourg zu verlegen.

UNITED MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1998, vol. 514, fol. 17, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48111/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

---

**TACOMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 41.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 24, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signatures

(48090/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**TACOMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 41.040.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est  
tenue le 15 octobre 1997 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.  
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période de trois ans.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2000.

Pour copie conforme  
Signature                      Signature  
Administrateur              Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 29, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48091/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**TRANS WORLD MARKET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 27.893.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 4, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 16 novembre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN  
Signature

(48102/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**THE TREE TOP COMPUTER TRAINING ACADEMY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4465 Soleuvre, 2, rue du Puits.  
R. C. Luxembourg B 52.263.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 1998, vol. 311, fol. 48, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 19 novembre 1998.

THE TREE TOP COMPUTER TRAINING ACADEMY, S.à r.l.

(48103/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**TRESFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 43.096.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

TRESFIN S.A.  
C. Hermes                      F. Stamet  
Administrateur              Administrateur

(48104/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**VEGAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 57.468.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 25, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 septembre 1998*

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998:

AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1998.

Signature.

(48113/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**TRIPAK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 60.135.

*Réunion du Conseil d'Administration en date du 27 octobre 1998 à 10.30 heures.*

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts de la susdite Société, ainsi qu'à l'autorisation préalable donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 1998, les administrateurs se sont réunis en Conseil et, à l'unanimité des voix, ont nommé Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, aux fonctions d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

CORPEN INVESTMENTS LTD

SAROSA INVESTMENTS LTD

P. Vansant

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1998, vol. 111S, fol. 99, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(48105/230/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**MUMTAZ S.A., Société Anonyme,  
(anc. TRIPAK S.A., Société Anonyme.)**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 60.135.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de TRIPAK S.A., R.C. B Numéro 60.135, ayant son siège social à Luxembourg constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 25 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 592 du 29 octobre 1997.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Mademoiselle Christel Ripplinger, maître en droit, demeurant à Manom (France).

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prosper, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs chacune, constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Révocation des administrateurs:



- Monsieur Marc Laurysen,
- Monsieur Raymond Van Herck,
- Monsieur Pascal Opreel.

Décharge.

2) Nomination de nouveaux administrateurs:

- SAROSA INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à 18 Gowrie Park, Glenageary, co. Dublin (Irlande),
- CORPEN INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à 18 Gowrie Park, Glenageary, co. Dublin (Irlande),
- Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

3) Révocation du commissaire aux comptes, la société FIDUCOM.

Décharge.

4) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Frank Mc Carroll, conseiller fiscal, demeurant à Dublin 2, 19, Ely Place (Irlande).

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

5) Autorisation au conseil d'administration de déléguer la gestion journalière de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion.

6) Changement du siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

7) Changement de la dénomination sociale en MUMTAZ S.A.

8) Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de révoquer les administrateurs actuels, à savoir:

- Monsieur Marc Laurysen, expert-comptable, demeurant à Urb. Miraflores Rancho B.V-1 Ctra de Cadiz Km 199, E-29647 Mijas-Costa (Malaga), Espagne,
- Monsieur Raymond Van Herck, directeur de sociétés, demeurant à L-5368 Schuttrange, 20, rue de Canach,
- Monsieur Pascal Opreel, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Par vote spécial elle leur donne décharge pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- SAROSA INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à 18 Gowrie Park, Glenageary, Co. Dublin (Irlande),
- CORPEN INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à 18 Gowrie Park, Glenageary, Co. Dublin (Irlande),
- Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide de révoquer le commissaire aux comptes actuel, à savoir:

- La société FIDUCOM, ayant son siège social à Luxembourg. Par vote spécial elle lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

- Monsieur Frank Mc Carroll, conseiller fiscal, demeurant à Dublin 2, 19, Ely Place (Irlande).

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

*Cinquième résolution*

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, aux fonctions d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Septième résolution*

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination sociale en MUMTAZ S.A.

En conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MUMTAZ S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Ripplinger, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1998, vol. 111S, fol. 99, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

A. Schwachtgen.

(48106/230/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**MUMTAZ S.A., Société Anonyme,  
(anc. TRIPAK S.A., Société Anonyme.)**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 60.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

A. Schwachtgen.

(48107/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

---

**TYCOON INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 44, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 31.821.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 4, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 1998.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(48108/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

---

**UCHIMATA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 17.561.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

UCHIMATA S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(48110/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

---

**PACIFIC TIME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- NORD HOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ici représentée par Monsieur Riccardo Moraldi, diplômé en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 30 octobre 1998;

2.- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;

3.- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

ici représenté par Monsieur John Seil, préqualifié,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 30 octobre 1998.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elle seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PACIFIC TIME S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent vingt-huit mille ECU (128.000,- XEU), représenté par mille deux cent quatre-vingts (1.280) actions d'une valeur nominale de cent ECU (100 XEU) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, d'un million D'ECU (1.000.000,- XEU), qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent ECU (100,- XEU) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 30 octobre 2003, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligatoires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par actions. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le trente et un décembre 1998. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 1999.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- NORD HOLDING S.A., prédésignée, mille deux cent soixante-dix-huit actions	1.278
2.- Monsieur John Seil, préqualifié, une action	1
3.- Monsieur Henri Grisius, préqualifié, une action	1
<b>Total:</b> mille deux cent quatre-vingts actions	<b>1.280</b>

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent vingt-huit mille ECU (128.000 XEU) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dé pensés, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de cinq millions cent quatre-vingt-seize mille huit cents francs luxembourgeois (5.196.800,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- 1) Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- 2) Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg;
- 3) Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur John Seil, aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

La société anonyme AUDIEX S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, H. Grisius, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 novembre 1998, vol. 504, fol. 62, case 3. – Reçu 51.968 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 novembre 1998.

*J. Seckler.*

(48136/231/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**VKV HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 55.028.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 octobre 1998*

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg, est nommée administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Carine Bittler. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2001.

- Les mandats de Messieurs Johan Dejans, Eric Vanderkerken en tant qu'administrateurs ainsi que celui de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une période de 6 années jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui délibérera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2003.

- Le siège est transféré du 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 1998.

*Pour extrait conforme*

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 12, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48114/595/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**UIFRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.235.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour UIFRA S.A.  
KREDIETRUST S.A.

Signature Signature

(48112/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**WAYTON FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 44.623.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 9 novembre 1998:

- Le siège social est transféré avec effet immédiat au 4ème étage, 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

- Les démissions de Messieurs Hansen et Reiland, administrateurs, sont acceptées avec effet au 27 octobre 1998.

- Décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont fixées jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire de 1999 comme suit:

*Administrateurs:*

1. M. Gabor Rado, Administrateur de Sociétés, résidant à Paris, France.

2. M. Phillip vn der Westhuizen, Expert-Comptable, résidant au 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, Grand-Duché de Luxembourg.

3. M. John B. Mills, «Consultant», résidant à 7, rue de la Libération, L-5469 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg.

*Commissaire*

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., Experts-Comptables, résidant à «Lys Royal I», 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 novembre 1998.

Pour extrait conforme  
Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 23, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48115/631/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**WIRGAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 11.299.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

WIRGAM HOLDING S.A.

Signature Signature  
Administrateur Administrateur

(48116/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**YALU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 14.209.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1998.

YALU S.A.

A. Scholtes M. Molo  
Administrateur Administrateur

(48118/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**FONDATION INTERNATIONALE & ASSOCIATION INTERNATIONALE  
POUR LE DIALOGUE ENTRE CHRETIENS, JUIFS & MUSULMANS.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

**BILANS COMPARES 1993 - 1994 - 1995**

en LUF

<i>Actif</i>	31 déc. 1995	31 déc. 1994	31. déc. 1993
Avoirs en banque			
- A.I.D.C.J.M. (30-657221-80) . . . . .	8.960	4.960	1.883
- F.I.D.C.J.M. (30-588541-76 LUF) . . . . .	1.987	-	35.194
- F.I.D.C.J.M. (30-588541-81-1 FF) . . . . .	1.761	-	-
Solde budgétaire: négatif . . . . .	-	1.046	37.077
	<u>12.708</u>	<u>6.006</u>	<u>37.077</u>
<i>Passif</i>			
Solde budgétaire: positif . . . . .	12.708	-	37.077
Dettes . . . . .	-	-	-
- F.I.D.C.J.M. (30-588541-76 LUF) . . . . .	-	6.006	-
	<u>12.708</u>	<u>6.006</u>	<u>37.077</u>

**COMPTES BUDGETAIRES COMPARES 1993 - 1994 - 1995**

en LUF

<i>Charges</i>	31 déc. 1995	31 déc. 1994	31. déc. 1993
Report solde négatif antérieur . . . . .	1.046	-	-
Frais de Constitution . . . . .	-	18.032	153.650
Frais de Notaire . . . . .	-	-	43.680
Charges . . . . .	-	-	1.249
Charges bancaires . . . . .	545	3.143	-
Manifestations . . . . .	4.720	89.146	-
Frais de voyages . . . . .	244.960	-	-
Remboursements frais avancés . . . . .	194.448	25.366	-
	<u>445.719</u>	<u>135.687</u>	<u>198.579</u>
Solde positif . . . . .	12.708	-	37.077
	<u>458.427</u>	<u>135.687</u>	<u>235.656</u>
<i>Produits</i>			
Report solde positif antérieur . . . . .	-	37.077	-
Dons reçus . . . . .	450.216	87.064	204.513
Cotisations reçues . . . . .	7.890	10.500	31.000
Produits financiers . . . . .	321	-	143
	<u>458.427</u>	<u>134.641</u>	<u>235.656</u>
Solde négatif . . . . .	-	1.046	-
	<u>458.427</u>	<u>135.687</u>	<u>235.656</u>

*Les Trésoriers*

C. Wendling                      C. Degli Abbati

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1998, vol. 513, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48120/277/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**ZUKUNFT A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 52.581.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 octobre 1998*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour copie conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 23, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48119/019/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**ADLUX, ADVERTISING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X Septembre.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Mademoiselle Jana Skokanova, ingénieur, demeurant à F-78370 Plaisir, 722, avenue des Sablons.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.**Art. 2.** La société prend la dénomination de ADVERTISING LUXEMBOURG S.à r.l., en abrégé ADLUX.**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.**Art. 5.** La société a pour objet la création, la promotion ou la communication culturelle, artistique et scientifique: productions et éditions, interprétations et traductions, conseil sous toutes ses formes, par toutes les techniques, par tous les moyens, sur tous les supports existants et pouvant exister, ainsi que toutes les activités commerciales s'y rapportant.**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatre mille francs français (FRF 84.000,-), représenté par quatre-vingt-quatre (84) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune.

Ces parts ont été entièrement souscrites par Mademoiselle Jana Skokanova, prénommée.

Ces parts ont été intégralement libérées par l'apport de matériel informatique, comprenant notamment un ordinateur de bureau Mini-Tower 6X86 P166+, un ordinateur portable Toshiba 200 CDS/8Bp, une imprimante Hewlett-Packard Laserjet 6MP, un appareil photo numérique Mavica Sony MVC-FD7, différents logiciel et matériel, le tout détaillé sur une liste annexée et évalué par la comparante.

La comparante déclare que le prédit matériel est à la disposition de la société.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des article 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

La valeur des parts sociales est déterminée par les associés. A défaut d'accord, ceux-ci nommeront un arbitre pour déterminer la valeur des parts.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.**Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixent leurs pouvoirs.

Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de ou des associés.

A moins que le ou les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.



**Art. 16.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 18.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à la charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à trente mille francs (30.000,-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, la comparante, seule associée de la société s'est réunie en assemblée générale et a pris les résolutions suivantes:

I. - L'adresse de la société est fixée à L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X Septembre.

II. - Est nommée gérante Mademoiselle Jana Skokanova, préqualifiée.

III. - La société est valablement engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Skokanova, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1998, vol. 846, fol. 6, case 8. – Reçu 5.169 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 1998.

F. Kessler.

(48123/219/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

### @NNELIESE, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6615 Wasserbillig, 17, rue A. Duchscher.

#### STATUTS

Ariane Dänzer, 52, rue Jean François Boch, L-1244 Luxembourg

Ruth Kreikenbaum-Fassian, 17, rue A. Duchscher, L-6615 Wasserbillig

Anneliese Dänzer, Jagdweg, 51b, D-90547 Stein

#### Dénomination, Objet, Siège, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est constituée conformément à la loi du 21 avril 1928, sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, désignée ci-après par «la loi» sous la dénomination @NNELIESE.

**Art. 2.** L'association a pour objet:

- l'organisation et la création d'évènements,
- tous profits et bénéfices vont être transférés aux sociétés de bienfaisance, notamment aux sociétés qui s'occupent à aider les enfants et les jeunes.

**Art. 3.** Le siège de l'association est à Wasserbillig, 17, rue A Duchscher.

**Art. 4.** L'association est constituée pour une durée illimitée.

#### Associés, Admission, Démission

**Art. 5.** Le nombre des associés n'est pas limité, le nombre minimum est fixé à trois.

**Art. 6.** L'association se compose:

- a) de membres actifs;
- b) de membres d'honneur.

**Art. 7.** L'admission de nouveaux membres actifs est décidée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut nommer membre d'honneur toute personne physique ou morale ayant rendu des services ou fait des dons à l'association.

Les membres d'honneur jouissent des mêmes droits que les membres actifs, à l'exception du droit de vote.

**Art. 8.** La qualité de membre se perd:

- a) par démission écrite parvenue au conseil d'administration
- b) par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale pour violation des statuts ou pour tout autre motif grave.

#### Année Sociale, Administration

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit 31 décembre. Par dérogation à cette règle, la première année sociale commence le jour de la signature des présents statuts et finit le 31 décembre suivant.

**Art. 10.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus. Ils sont nommés par l'assemblée générale à la majorité relative des voix parmi les membres actifs.

L'association est engagée valablement envers les tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs à désigner par le conseil d'administration.

#### **Assemblées Générales**

**Art. 11.** Sont réservées à la compétence de l'assemblée générale:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs et commissaires;
- b) l'approbation des budgets et comptes;
- c) l'exclusion d'associés;
- d) les modifications des statuts;
- e) la dissolution volontaire de l'association.

**Art. 12.** L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an dans le premier trimestre de l'année civile. Le conseil d'administration en fixe la date et l'ordre du jour.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite de la part d'un cinquième des membres actifs, le conseil d'administration doit, dans un délai d'un mois, convoquer une assemblée générale extraordinaire et porter à son ordre du jour le motif de la demande.

**Art. 14.** Toute convocation à l'assemblée générale est portée par écrit à la connaissance des associés au moins huit jours avant la date fixée. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

**Art. 15.** L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des membres actifs présents et ses décisions sont prises à la majorité absolue des voix émises, sauf dans les cas où la loi le prévoit autrement. En cas de parité des voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante. Le bureau de l'assemblée générale est celui du conseil d'administration.

**Art. 16.** Toute réunion de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant les signatures du président ou de celui qui le remplace et du secrétaire. Le procès-verbal est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

#### **Budget, Comptes**

**Art. 17.** Les ressources de l'association se composent entre autres:

- a) de dons et de legs;
- b) de subventions;
- c) des intérêts de fonds placés.

**Art. 18.** Chaque année, à la date du 31 décembre, les comptes de l'exercice écoulé sont arrêtés et le budget du prochain exercice est dressé. L'un et l'autre sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Les comptes et les pièces à l'appui sont contrôlés par deux commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale.

#### **Dispositions Générales**

**Art. 19.** En cas de dissolution de l'association, l'actif subsistant après extinction du passif est affecté à une association à but non lucratif.

**Art. 20.** Les cas non prévus par les présents statuts sont réglés par les dispositions de la loi.

Suite à l'adoption des statuts qui précèdent, les soussignés se sont constitués en assemblée générale et ont décidé d'un commun accord de constituer le premier conseil d'administration dont les charges sont réparties comme suit:

Directeur; Vice-Président; Secrétaire; Trésorier; Membres.

Wasserbillig, le 12 novembre 1998.

*Conseil d'Administration*

A. Dänzer R. Kreikenbaum A. Dänzer

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1998, vol. 514, fol. 21, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48143/000/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

### **GABBANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle et Commerciale Langwies.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Lucien Gabbana, maître-installateur sanitaire et chauffage, demeurant à L-6180 Gonderange, 18, rue de Bourglinster;
- 2.- Monsieur Dominique Miranda, installateur, demeurant à F-57330 Entringe, 2, rue du Carreau (France);
- 3.- Monsieur Joaquim Goncalves De Almeida, installateur, demeurant à L-5483 Wormeldange, 31, Berreggaass;
- 4.- Madame Fernande Weimerskirch, commerçante, épouse de Monsieur Lucien Gabbana, demeurant à L-6180 Gonderange, 18, rue de Bourglinster;
- 5.- Mademoiselle Christiane Gabbana, avocat, demeurant à L-6180 Gonderange, 18, rue de Bourglinster;
- 6.- Monsieur Pascal Gabbana, étudiant, demeurant à L-6180 Gonderange, 18, rue de Bourglinster;

7.- Mademoiselle Elisabeth Gabbana, étudiante, demeurant à L-6180 Gonderange, 18, rue de Bourglinster;

8. - Mademoiselle Catherine Gabbana, étudiante, demeurant à L-6180 Gonderange, 18, rue de Bourglinster.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de GABBANA, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'installation sanitaire, de chauffage, de ventilation et de climatisation, de vente, représentation, importation et exportation d'articles de la branche avec toutes les activités connexes ou accessoires qui s'y rattachent directement ou indirectement.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Junglinster.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

#### **Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix millions de francs (10.000.000,- Frs.) représenté par mille (1.000) parts sociales de dix mille francs (10.000,- Frs.) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Lucien Gabbana, préqualifié, six cent quatre-vingt-quinze parts sociales	695
2.- Monsieur Dominique Miranda, préqualifié, cent cinquante parts sociales	150
3.- Monsieur Joaquim Goncalves De Almeida, préqualifié, cent cinquante parts sociales	150
4.- Madame Fernande Welmerskirch, préqualifiée, une part sociale	1
5.- Mademoiselle Christiane Gabbana, préqualifiée, une part sociale	1
6.- Monsieur Pascal Gabbana, préqualifié, une part sociale	1
7.- Mademoiselle Elisabeth Gabbana, préqualifiée, une part sociale	1
8. - Mademoiselle Catherine Gabbana, préqualifiée, une part sociale	1
Total: mille parts sociales	1.000

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de dix millions de francs (10.000.000,- Frs.) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les  $\frac{3}{4}$  % du capital et respectivement les  $\frac{3}{4}$  % du capital appartenant aux associés survivants, sauf en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant de l'associé majoritaire, dans lesquels cas la transmission est libre.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

#### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts ( $\frac{3}{4}$ ) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera le 1<sup>er</sup> janvier 1999 et finira le 31 décembre 1999.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ cent soixante mille francs.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-6131 Junglinster, Zone industrielle et commerciale Langwies.

2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:

Monsieur Lucien Gabbana, préqualifié.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Gabbana, D. Miranda, J. Goncalves De Almeida, F. Weimerskirch, C. Gabbana, P. Gabbana, C. Gabbana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 novembre 1998, vol. 504, fol. 67, case 6. – Reçu 100.000 francs.

*Le Receveur (signé):* G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 novembre 1998.

J. Seckler.

(48344/231/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 1998.

#### **NI FILM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 5, rue Walram.

R. C. Luxembourg B 37.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 33, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1998.

Signature.

(48263/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

#### **SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GLOBE, Société Civile.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

#### **STATUTS**

##### *Extrait*

de l'acte de constitution dressé par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 octobre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 1998, volume 111S, folio 78, case 6.

##### **Dénomination et siège social**

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GLOBE, société civile, 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

##### **Durée**

La société est constituée pour une première période de cinquante ans avec prorogations tacites ultérieures d'année en année.

##### **Objet**

La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Capital**

Le capital social est fixé à cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF.) représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

*Souscription et libération du capital*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Prosper Mamane, préqualifié, cinquante-cinq parts . . . . .	50
2) Madame Fernande Sourour, épouse de Monsieur Prosper Mamane, préqualifiée, cinq parts . . . . .	5
3) Madame Marie Mamane, préqualifiée, vingt parts . . . . .	20
4) Madame Léona Léa Mamane, préqualifiée, vingt parts . . . . .	20
Total: cent parts . . . . .	100

Ces parts d'intérêts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce qui est reconnu par les associés.

*Gérants*

Monsieur Prosper Mamane, préqualifié.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

*Administration de la société*

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un associé-gérant, il sera pourvu à son remplacement par les associés décidant à la même majorité que pour la nomination des associés-gérants.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés, le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit; ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; il statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société civile sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1998.

R. Neuman.

(48140/226/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**PUGLIATRANS AND FOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4751 Pétange, 6, rue des Acacias.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Pasquale Fauzzi, pensionné invalide, demeurant à Luxembourg, 13, avenue du Dix Septembre;
- 2.- Madame Marta Rotolo, ouvrière, épouse de Monsieur Pasquale Fauzzi, demeurant à Luxembourg, 13, avenue du Dix Septembre;
- 3.- Monsieur Rocco Fauzzi, chauffagiste, demeurant à Berchem, 48, rue Hans Adam;
- 4.- Monsieur Giuseppe Fauzzi, cuisinier, demeurant à Pétange, 6, rue des Acacias;
- 5.- Monsieur Giovanni Fauzzi, apprenti chauffagiste, demeurant à Luxembourg, 13, avenue du Dix Septembre.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de PUGLIATRANS AND FOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'import, l'export, l'achat, la vente et le commerce en gros et en détail de tous produits alimentaires, notamment sans que cette énonciation ne soit limitative, de fruits, de légumes, de pâtes alimentaires, de boissons, et de produits de viande de longue conservation, ainsi que l'exploitation d'une entreprise de transport international de marchandises.

Elle peut aussi faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (frs. 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (frs. 5.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Pasquale Fauzzi, pensionné invalide, demeurant à Luxembourg, 13, avenue du Dix Septembre, une part sociale . . . . .	1
2.- par Madame Marta Rotolo, ouvrière, épouse de Monsieur Pasquale Fauzzi, demeurant à Luxembourg, 13, avenue du Dix Septembre, dix parts sociales . . . . .	10
3.- par Monsieur Rocco Fauzzi, chauffagiste, demeurant à Berchem, 48, rue Hans Adam, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
4.- par Monsieur Giuseppe Fauzzi, cuisinier, demeurant à Pétange, 6, rue des Acacias, vingt parts sociales . . . .	20
5.- par Monsieur Giovanni Fauzzi, apprenti chauffagiste, demeurant à Luxembourg, 13, avenue du Dix Septembre, quarante-quatre parts sociales . . . . .	44
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (frs. 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à trente mille francs (frs. 30.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4751 Pétange, 6, rue des Acacias.
- Est nommé gérant technique, pour une durée indéterminée, Monsieur Pasquale Fauzzi, préqualifié.
- Est nommé gérant administratif, pour une durée indéterminée, Monsieur Giuseppe Fauzzi, préqualifié.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants ou par la signature individuelle du gérant technique.

#### *Déclaration*

Les comparants déclarent que la société est à considérer comme société familiale en ce sens que le degré familial entre les associés est celui de parents (père et mère) et enfants.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Fauzzi, Rotolo, R. Fauzzi, G. Fauzzi, G. Fauzzi, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 112S, fol. 21, case 4. – Reçu 2.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 novembre 1998.

T. Metzler.

(48138/222/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

### **SAPEL, SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETOILE A LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Willy Hein, commerçant, demeurant à Luxembourg.
- 2.- CENTRE IMMOBILIER, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, ici représentée par son gérant unique Monsieur Willy Hein, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, à savoir:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la construction, la promotion, la vente et la gérance d'un complexe d'habitation et de commerce formant l'ensemble du plan d'Aménagement Particulier de la place de l'Étoile à Luxembourg.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, immobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation. Elle peut s'intéresser en outre par n'importe quelle voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de SOCIETE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETOILE A LUXEMBOURG, en abrégé SAPEL, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à six millions de francs (6.000.000,- francs), divisé en six cents (600) parts sociales de dix mille francs (10.000,- francs) chacune.

**Art. 7.** Les six cents (600) parts sociales sont souscrites en espèces comme suit:

1.- Monsieur Willy Hein, prénommé, deux cent dix parts sociales . . . . .	210
2.- CENTRE IMMOBILIER, S.à r.l., prénommée, trois cent quatre-vingt-dix parts sociales . . . . .	390
Total: six cents parts sociales . . . . .	600

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de six millions de francs (6.000.000,- francs) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 8.** Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des coassociés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ quatre-vingt-mille francs (80.000,- Francs).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Willy Hein, prénommé.

2.- Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 30 rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Hein, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 30 octobre 1998, vol. 414, fol. 4, case 6. – Reçu 60.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13 novembre 1998.

A. Biel.

(48139/203/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

### **LES ROTONDES, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 63, rue de Bonnevoie.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-sept octobre.

Les soussignés:

- 1) Guy Castegnaro, avocat, demeurant à Luxembourg,
- 2) Armand Drews, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- 3) Ben Fayot, député européen, demeurant à Luxembourg,
- 4) François Freichel, retraité, demeurant à Luxembourg,
- 5) Christiane Haller-Feith, institutrice, demeurant à Luxembourg,
- 6) Jos Kreutz, fonctionnaire communal, demeurant à Luxembourg,
- 7) Patrick Linden, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à Luxembourg,
- 8) Guy Meyer, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- 9) Luc Meyer, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- 10) Félix Miny, commerçant, demeurant à Luxembourg,
- 11) Arlette Schneiders, architecte, demeurant à Luxembourg,
- 12) Fernand Thill, retraité, demeurant à Luxembourg,
- 13) Jean Van Den Bullke, ingénieur, demeurant à Luxembourg,
- 14) Nico Wenmacher, agent CFL, demeurant à Luxembourg,

tous de nationalité luxembourgeoise;

15) Concetta Valvason, employée privée, demeurant à Luxembourg, de nationalité Italienne,

ont comparu pour dresser les statuts d'une association sans but lucratif, qu'ils déclarent constituer entre eux, conformément à la loi du 21 avril 1928.

#### STATUTS

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. Nom, Objet Social et Durée de l'Association**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La dénomination de l'association sans but lucratif est: LES ROTONDES (ci-après «l'Association»).

Cette dénomination immédiatement suivie des mots «association sans but lucratif» en abrégé A.s.b.l. écrits lisiblement et en toutes lettres sera mentionnée sur tous actes, factures, annonces, publications et autres pièces émanant de l'Association.



**Art. 2.** Le siège de l'Association est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** L'Association a pour objet de réunir toutes les personnes intéressées par l'avenir et plus particulièrement la nouvelle affectation des deux rotondes situées entre le quartier de la Gare et le quartier de Bonnevoie.

En tant que forum d'échange d'idées et de projets, l'Association a plus particulièrement pour but de:

- développer l'intérêt des habitants des quartiers intéressés et autres pour la nouvelle destination des deux rotondes;
- rechercher des partenaires afin d'accomplir au mieux son objet social;
- faire des propositions concrètes aux autorités compétentes;
- stimuler l'intérêt du public par le biais des médias ou d'autres moyens appropriés.

L'Association peut effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières susceptibles de favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social, à l'exclusion cependant d'opérations commerciales ou industrielles et à condition de rester toujours dans les limites tracées par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

**Art. 4.** La durée de l'Association est illimitée.

Toutefois sa dissolution pourra à tout moment être prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix et à condition que les deux tiers des membres soient présents ou représentés.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Cette dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents. Dans ce cas, la décision relative à la dissolution devra être soumise à l'homologation du tribunal civil de l'endroit où se trouve le siège social.

## **Chapitre II. Les membres de l'Association**

**Art. 5.** L'Association se compose d'au moins trois membres qui en sont les associés.

Les membres sont groupés en trois catégories:

- les membres fondateurs;
- les membres d'honneur;
- les membres souscripteurs.

L'admission au sein de l'Association comporte l'adhésion sans réserve aux statuts de l'Association.

**Art. 6.** La qualité de membre se perd par le décès, la démission ou l'exclusion pour motif grave. Tout membre est libre de se retirer de l'Association en adressant sa démission par lettre recommandée au conseil d'administration. Sa démission ne produira ses effets qu'à l'expiration de l'exercice au cours duquel elle aura été donnée.

Est réputé démissionnaire:

- l'associé qui, dans le délai de trois mois à partir d'une mise en demeure lui adressée par le conseil d'administration, n'aura pas payé sa cotisation annuelle;
- l'associé qui étant une personne morale, cesse d'avoir une existence légale.

L'exclusion pour motif grave sera prononcée par l'assemblée générale par vote secret et à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

L'assemblée générale ne se prononcera qu'après avoir invité l'intéressé par lettre recommandée à se présenter devant elle pour fournir des explications. La décision d'exclusion sera notifiée à l'intéressé par les soins du conseil d'administration sous forme de lettre recommandée à la poste.

**Art. 7.** Les membres démissionnaires ou exclus, de même que leurs ayants droit ou créanciers ainsi que les héritiers légataires ou ayants cause d'un membre décédé et les ayants droit d'une personne morale qui cesse d'avoir une existence légale, n'ont aucun droit sur l'avoir social et ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations versées, de tout don, subvention ou apport quelconque.

**Art. 8.** Les membres fondateurs et souscripteurs ainsi que les membres d'honneur sont tenus de payer la cotisation annuelle déterminée par le conseil d'administration. Celle-ci ne pourra pas dépasser 10.000,- francs luxembourgeois.

Toutefois, le conseil d'administration peut exonérer les membres d'honneur de payer la cotisation.

## **Chapitre III. Conseil d'Administration**

**Art. 9.** L'Association est dirigée et administrée par un conseil d'administration qui a les pouvoirs les plus étendus, sans aucune restriction, sauf pour ce qui est réservé expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration gère toutes les affaires de l'Association, la représente dans les actes judiciaires et extrajudiciaires, fait tous les actes d'administration ou de disposition qui rentrent dans l'objectif de l'Association.

Le conseil d'administration est composé de trois administrateurs au minimum, y compris le président qui est également président de l'Association.

Tous les administrateurs sont nommés et révoqués par l'assemblée générale.

L'assemblée générale détermine le nombre d'administrateurs et fixe la durée de leur mandat qui ne peut dépasser quatre ans.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Les administrateurs agissent en collège. Ils ne contractent aucune obligation personnelle relative aux engagements de l'Association.

Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans leur gestion.

**Art. 10.** Le conseil d'administration convoque les assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Il en détermine l'ordre du jour.

Il statue sur l'admission des membres.

Il enquête au sujet des exclusions éventuelles des membres et soumet ses propositions à l'assemblée générale.

Il dresse chaque année l'inventaire des biens de l'Association et de ses engagements. Il établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice suivant qu'il soumet à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

L'exercice commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social prend fin le 31 décembre 1999.

Le conseil d'administration fait rapport à l'assemblée générale ordinaire sur l'activité et l'état des affaires de l'Association et sur sa situation financière.

Il détermine le montant de la cotisation à l'occasion de la discussion du budget.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est convoqué par le président de l'Association.

Il se réunira au moins une fois par an ou plus souvent si nécessaire.

Chaque administrateur a droit à une voix. Les décisions sont prises à la simple majorité des voix des membres présents ou représentés. La voix de celui qui préside la réunion est prépondérante quand il y a égalité.

Les administrateurs qui s'abstiennent au vote sont considérés comme n'étant pas présents ou représentés pour le calcul des majorités.

**Art. 12.** Le mandat des administrateurs cesse par décès, démission ou révocation.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

La décision de délégation des pouvoirs doit être confirmée par simple majorité des associés présents lors de la plus prochaine réunion de l'assemblée générale.

**Art. 14.** L'Association se trouve en toutes circonstances valablement engagée, soit par la signature unique de son président ou de son trésorier, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

#### Chapitre IV. L'Assemblée Générale

**Art. 15.** L'assemblée générale représente le pouvoir souverain de l'Association. Ses résolutions sont obligatoires pour tous les membres de l'Association. Tous les membres de l'Association ont le droit d'assister à l'assemblée générale. Ils peuvent se faire représenter par un autre membre, en lui donnant une simple procuration écrite dûment datée et signée.

**Art. 16.** Une assemblée générale ordinaire doit être tenue chaque année.

L'assemblée générale ordinaire entend les rapports établis par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes. Elle statue sur le compte des recettes et des dépenses de l'exercice précédent établi par le conseil d'administration.

L'assemblée générale ordinaire se prononce sur la décharge de leur gestion à donner aux administrateurs et commissaire aux comptes. Elle approuve le budget et l'exercice en cours ainsi que les voies et moyens.

Puis elle procède, s'il y a lieu, à la nomination du président de l'Association, ainsi qu'à celle des administrateurs et du commissaire aux comptes. En outre, elle délibère sur toutes les autres questions portées à l'ordre du jour.

**Art. 17.** Le conseil d'administration peut convoquer en tout temps des assemblées générales extraordinaires.

Il doit les convoquer dans les six semaines de la réquisition lorsqu'il en est requis par un cinquième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle déposée au registre du commerce et des sociétés et agissant conjointement.

Une telle réquisition ne sera valable que si elle est faite par écrit et signée par tous les requérants et que si elle formule d'une manière concrète et précise l'objet de la réunion extraordinaire qu'ils veulent faire convoquer.

**Art. 18.** Les convocations qui doivent être adressées par lettres missives à tous les membres sont faites au moins un mois avant la réunion et signées par le président de l'Association ou, à son défaut, par le vice-président qui le remplace.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour.

En cas d'urgence, les convocations peuvent être envoyées aux membres moins d'un mois avant la réunion, mais doivent expressément mentionner l'urgence.

**Art. 19.** Le conseil d'administration détermine et établit l'ordre du jour de toutes les assemblées générales.

Il est tenu de porter à l'ordre du jour toutes les propositions qui seront signées d'un nombre de membres égal à un vingtième de la dernière liste annuelle déposée au registre du commerce et des sociétés.

Toute assemblée générale pourra valablement délibérer et prendre ses décisions en dehors de l'ordre du jour.

**Art. 20.** L'assemblée générale est présidée par le président de l'Association, ou à défaut, par le vice-président qui le remplace.

Le président désigne le secrétaire.

**Art. 21.** L'assemblée générale statue à la simple majorité des voix, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, sauf dans les cas où des quorums de présence et des majorités spéciales sont requis par la loi. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Pour le calcul de majorités, il n'est pas tenu compte des voix des membres qui s'abstiennent au vote, sauf dans les cas où des quorums de présence et des majorités spéciales sont nécessaires.

Pour toute question d'ordre personnel, il y aura vote secret.

**Art. 22.** L'assemblée générale ne peut délibérer valablement sur les propositions de modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci a été porté spécialement à l'ordre du jour dans la convocation et conformément à la procédure prévue à l'article 4 alinéas 2 et 3.

Si la modification des statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association a été constituée, la délibération ne sera valable que si elle est votée à l'unanimité des membres présents à l'assemblée. L'article 4, dernière phrase, s'appliquera le cas échéant.

**Art. 23.** Il est dressé procès-verbal des assemblées générales et de toutes les réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux respectifs sont consignés dans un registre spécial respectif. Ces registres sont conservés au siège social où tous les membres pourront en prendre connaissance.

#### Chapitre V. Comptes, Révision

**Art. 24.** L'assemblée générale nomme un commissaire aux comptes choisi ou non en son sein et ce pour un terme de quatre ans. Il est rééligible. Sa mission consiste à surveiller et à contrôler sans limite toutes les opérations de l'Association.

Il peut prendre connaissance, sans les déplacer, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et en général de toutes les écritures de l'Association.

Il examine l'inventaire, les comptes annuels et les budgets dressés par le conseil d'administration et fait rapport à l'assemblée générale extraordinaire sur le résultat de sa mission.

Il ne contracte aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'Association. Il ne répond que de l'exécution de son mandat et des fautes commises dans sa gestion.

#### Chapitre VI. Dissolution et liquidation

**Art. 25.** Au cas où l'Association serait dissoute volontairement, l'assemblée générale qui aura décidé la dissolution fixera en même temps les conditions de la liquidation, désignera le ou les liquidateurs et fixera leurs attributions. Le solde actif qui resterait après le paiement du passif sera destiné à une association caritative située au Grand-Duché de Luxembourg et désignée par l'assemblée générale.

#### Chapitre VII. Divers

**Art. 26.** Toute modification aux statuts doit être publiée dans le mois de sa date au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Il en est de même de toute nomination, démission ou révocation d'administrateur.

**Art. 27.** Une liste indiquant par ordre alphabétique les nom, prénoms, domicile et nationalité de chacun des membres de l'Association, doit être déposée au registre du commerce et des sociétés dans le mois de la publication des présents statuts.

Elle est complétée chaque année par l'indication dans l'ordre alphabétique des modifications qui se sont produites parmi les membres. Toute personne, même étrangère à l'Association, pourra en prendre connaissance.

**Art. 28.** Pour toutes questions qui ne seraient pas réglées par les présents statuts, il y a lieu de se référer aux dispositions légales en vigueur relatives aux associations sans but lucratif.

Fait à Luxembourg, le 27 octobre 1998.

Suivent les signatures des comparants: G. Castegnaro, A. Drews, B. Fayot, F. Freichel, C. Haller-Feith, Luc Meyer, J. Kreutz, P. Linden, G. Meyer, F. Miny, A. Schneiders, F. Thill, J. Van Den Bulcke, N. Wenmacher, C. Valvason.

#### *Assemblée générale constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité des membres fondateurs, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les membres de l'association sans but lucratif LES ROTONDES, réunis en assemblée générale à Luxembourg, le 27 octobre 1998, ont nommé membres du conseil d'administration:

1. Guy Castegnaro, avocat, demeurant à Luxembourg,
2. Armand Drews, employé privé, demeurant à Luxembourg,
3. Christiane Haller-Feith, institutrice, demeurant à Luxembourg,
4. Patrick Linden, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à Luxembourg,
5. Arlette Schneiders, architecte, demeurant à Luxembourg,
6. Jean Van Den Bulcke, ingénieur, demeurant à Luxembourg,
7. Nico Wenmacher, agent CFL, demeurant à Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé président de l'Association:  
Guy Castegnaro, préqualifié.

#### *Troisième résolution*

La durée du mandat des administrateurs est fixée à 2 ans.

#### *Quatrième résolution*

Le siège social est établi à l'adresse suivante: 63, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

#### *Cinquième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:  
Jos Kreutz, fonctionnaire communal, demeurant à Luxembourg.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48144/000/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**W.B.N. CONSULTING, WORLD BUSINESS NETWORK CONSULTING.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- BLUE WIND ENTERPRISES S.A., avec siège social à L-4010 Esch-sur-Alzette, 106, rue de l'Alzette, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Kléber Hardy, administrateur de sociétés, demeurant à Maxéville (France);

2.- EURAM LOGISTICS INC., avec siège social à Old Rudnick Lane 30 - Dover DE 19 901 - U.S.A., ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Kléber Hardy, prénommé.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société anonyme, qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de WORLD BUSINESS NETWORK CONSULTING, en abrégé W.B.N. CONSULTING.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se produisent ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services et de conseil sur tous les métiers touchant de près ou de loin à l'expertise, les relations publiques et le lobbying.

La société a en outre pour objet la prise de participations au sens le plus large dans toute société ayant un objet semblable ou différent du sien; elle pourra prendre toutes mesures de nature à valoriser sa participation dans ces sociétés, notamment souscrire à leur emprunts obligataires ou non, leur consentir des avances de fonds et s'intéresser à leur gestion journalière au travers de l'exécution de mandats d'administrateurs ou de mission de consultance au sens le plus large.

Elle pourra également mettre tous types d'immeubles, de matériels au sens le plus large, véhicules ou moyens de transports divers, à titre gratuit ou onéreux, à la disposition de ses filiales.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par mille actions (1.000) d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs (1.250,-) chacune, disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété, conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés. Dans ce contexte toute prise de participation dans une autre société est considérée comme un acte de gestion courante, de sorte que toute souscription de parts ou d'actions peut se faire avec la seule signature de l'administrateur-délégué.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale des actionnaires peut nommer le premier Président du Conseil d'Administration.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1998.

2.- La première assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures en 1999.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital comme suit:

1.- BLUE WIND ENTERPRISES S.A., préqualifiée, dix actions	10
2.- EURAM LOGISTICS INC., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix actions	990
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été libérées, à concurrence de vingt-cinq pour cent (25 %), de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs (312.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ cinquante mille francs (50.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommées administrateurs:

- BLUE WIND ENTERPRISES S.A., avec siège social à L-4010 Esch-sur-Alzette, 106, rue de l'Alzette,
- EURAM LOGISTICS INC., avec siège social à Old Rudnick Lane 30 - Dover DE 19 901 - U.S.A.,
- M & C GROUP S.A., avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société H. FAR AND J. DOLE ASSOCIATES INC., avec siège social à Old Rudnick Lane 30 - Dover DE 19 901 - U.S.A.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2004.

Le mandat des administrateurs et du commissaire est renouvelable.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixé à L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

*Cinquième résolution*

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

*Réunion du conseil d'administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration de la société:

EURAM LOGISTICS INC., préqualifiée, représentée par son administrateur unique Monsieur Kléber Hardy, prénommé, et BLUE WIND ENTERPRISES S.A. et M & C GROUP S.A., préqualifiées, représentées par leur administrateur-délégué Monsieur Kléber Hardy, prénommé, se sont réunis en conseil et ont pris à l'unanimité des voix la décision suivante:

Est nommée administrateur-délégué:

La société anonyme BLUE WIND ENTERPRISES S.A., préqualifiée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude. date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: K. Hardy, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 1998, vol. 846, fol. 6, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 1998.

F. Kessler.

(48142/219/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**WISEMAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 54.407.

Le bilan au 5 avril 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 28, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48117/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 1998.

**ACILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5874 Hesperange, 16, rue Aldolphe Reding.

R. C. Luxembourg B 47.368.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACILUX, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(48148/537/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**AIR TRAVEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 63.752.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme AIR TRAVEL S.A., tenue l'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), le 15 octobre 1998, à 10.30 heures, à son siège social à Luxembourg, que:

*Première résolution*

Les actionnaires décident à l'unanimité de la révocation avec effet immédiat d'un administrateur:

- Monsieur Pierre Elbaz, demeurant à F-95140 Garges-les-Gonesse, 14, rue des Alouettes.

*Deuxième résolution*

Nomination en remplacement de Madame Sophie Guiot, épouse Steunou, demeurant à F-23000 Saint Yrieix La Montagne (France).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Le Président Le Scrutateur Le Secrétaire

Signature Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 27, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48149/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**ABICI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 54.916.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration  
Signature  
Un Mandataire*

(48145/273/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

**ABICI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 54.916.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration  
Signature  
Un Mandataire*

(48146/273/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

**ABICI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 54.916.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 novembre 1998 que:

1. Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, demeurant à Soleuvre a été nommé nouveau commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Fabrizio Angelelli démissionnaire.

2. Mademoiselle Gaby Schneider, employée privée, demeurant à Luxembourg a été nommé nouvel administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Gianluigi Ferrario démissionnaire.

La décharge définitive aux organes sociaux sortants sera accordée lors de l'approbation des comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 11 novembre 1998.

*Pour extrait conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
Signature  
Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 35, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48147/273/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

**CEDEL BANK.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 9.248.

*List of Signatory Authorities*

President and CEO  
André Lussi  
Chief Operating Officer  
Jürgen Marziniak  
Category «A»  
Mrs Catherine M. Carlton  
Craig S. Dudsak  
Mrs Daphne Graham  
Wim Hautekiet  
Joseph Hine  
Ulrich Klose  
Yves Maas  
Robert Massol  
Michel Peeters  
Stewart Wright

## Category «B»

Pierre Abdelnour  
John Arnesen  
Michael J. Barrett  
Martin Brennan  
Mrs Ursula Gehri  
Mrs Anne Gormley  
J. Edward Hammond  
Marc Hemeleers  
Iwao Hidaka  
Jeannot Huberty  
Peter Jacaruso  
Mrs Greta Jacobs  
Mrs Laurence Jacques  
René Lahr  
Justin Limpach  
Philippe Metoudi  
Michael R. Nelson  
Thomas Rabe  
Theodore Rothschild  
Alfred Sanders  
Paul Schonenberg  
Jean-Marc Sindic  
Geoffrey Wakem  
Peter Watson  
Mrs Caroline Wiget

## Category «C»

Lucien Alberty  
Mrs Ana-Cristina Alfaiate  
Marc Altmeyer-Wagner  
Saheed Awan  
Michel Barbancey  
Mrs Juliette Bernard  
Emile Bouvart  
Michel Bricq  
John Brown  
Mrs Geraldine Butcher  
Gaston Colbach  
Allan Coller  
Didier Cornet  
Alan Cottam  
Bruno Dani  
Mrs Karine De Bondt  
Mrs Isabelle de Paepe  
Aloyse Demuth  
Stéphane Deschamps  
Mrs Marie-Bernadette Detroz  
Mrs Anne-Sophie Driesen  
Gaston Eicher  
Mrs Delphine Feltgen  
Georges Gaasch  
Mrs Sylvia Garcia-Blanco  
Mrs Marianne Gehin  
Patrick Georg  
Michael Goonan  
Pierre Haot  
Ludo Hariga  
Stefan Heynes  
François Hoffmann  
Roland Hoffmann  
Thomas J. Hopkins  
Maurice Joriatti  
Marc Kieffer  
Mrs Anne-Marie Klatka-Gillen  
Daniel Kuhnel  
Mrs Diane Kummer-Wegener



Paul Lo  
Mrs Sandra Marron  
Anthony J. Masiello  
Alain Meyers  
Michael Murray  
Mrs Isabelle Naudet  
Alwin Pickar  
Paul Pratt  
Mrs Josée Prim  
Michael Ras  
Douglas Reeve  
Carine Ribeiro-Belaroussi  
Marco Rolles  
Shamir Sanghrajka  
Ratomir Savic  
Guy Shippobotham  
Philippe Soler  
Robert Tabet  
Mitsuru Takeuchi  
Alexis Tomas  
Philippe Van Hecke  
Mrs Françoise Verbist  
Mrs Michèle Vibert  
Mrs Joanne Ware  
Mrs Carole Werner  
Shaun Wood  
Les Woods  
Mrs Stella Yap

*On behalf of CEDEL BANK*  
A. Lussi  
*President and CEO*  
CEDEL BANK

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1998, vol. 513, fol. 43, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48180/200/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

**CEDEL GLOBAL SERVICES.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 60.911.

*Signatures of the President and CEO and the COO*  
*List of signatory authorities*

President and CEO  
André Lussi  
Chief Operating Officer  
Carlos Salvatori  
Category «A»  
Gerard Donlin  
Wim Hautekiet  
Ulrich Klose  
Robert Massol  
Michel Peeters  
Douglas Reeve  
Category «B»  
Yves Baguet  
Clive Cherry  
Ms Jacqueline De Schouwer  
David Deighton  
Wayne Dove  
Theodore Friedman  
Ms Ursula Gehri  
John Gilchrist  
Ms Anne Gormley  
J. Edward Hammond

Marc Hemeleers  
Ms Greta Jacobs  
René Lahr  
Maurice Lamy  
Justin Limpach  
Michael R. Nelson  
Paul Pratt  
Thomas Rabe  
Laurent Ries  
Alfred Sanders  
Paul Schonenberg  
Jean-Marc Sindic  
Bernd Stiehl  
Michael Stone  
Karl Van Gestel  
Geoffrey Wakem  
Ms Caroline Wiget  
Category «C»  
Jacob Abboud  
Ms Ana-Cristina Alfaiate  
Marc Altmeyer-Wagner  
Ms Juliette Bernard  
Philip Boland  
Emile Bouvart  
Jean-Paul Braconnier  
Michel Bricq  
Livio Brunetti  
Ms Geraldine Butcher  
David Carter  
Steven Chalkley  
Gaston Colbach  
Alan Coller  
Ms Viviane Coppens  
Laurent Cordary  
Didier Cornet  
Ms Marie-Claire Dahm  
Bruno Dani  
Neil Davies  
Ms Isabelle de Paepe  
Jean-Luc Delhove  
Aloyse Demuth  
Stéphane Deschamps  
Ms Marie-Bernadette Detroz  
Rudi Dickhoff  
Ms Patricia Dinsdale  
Ms Anne-Sophie Driesen  
Roland Dupont  
Gaston Eicher  
Jean-Paul Erpelding  
Ms Delphine Feltgen  
Bernard Flock  
Ms Sylvia Garcia-Blanco  
Ms Marianne Gehin  
Jean-Claude Ghilardi  
Pierre Goffette  
Ronald Gorman  
Matthew Griffin  
Pierre Haot  
Ludo Hariga  
Stefan Heynes  
François Hoffmann  
Stephen Holden  
Steven Hurry  
Mark Jenkins  
Maurice Joriatti  
Marc Kieffer

Ms Anne-Marie Klatka-Gillen  
 Daniel Kuhnel  
 Pierre Lavency  
 Daniel Léonard  
 Brian McCord  
 Olivier Mertens  
 Ms Monique Muller  
 Michael Murray  
 Ms Martine Musty  
 Ms Isabelle Naudet  
 Edouard Neuser  
 Ms Sonja Nimax  
 David Prosser  
 Michael Ras  
 Paul Rees  
 Ms Carine Ribeiro-Belaroussi  
 Fernand Roth  
 Ratomir Savic  
 Willy Schockert  
 Jacques Schroeder  
 Ms Pascale Schuman  
 Paul Stevens  
 Alexis Tomas  
 Philippe Van Hecke  
 Ms Françoise Verbist  
 Ms Michèle Vibert  
 Herbert Weber-Roland  
 Ms Carole Werner  
 Les Woods

*On behalf of CEDEL GLOBAL SERVICES*  
 A. Lussi  
 President and CEO

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1998, vol. 513, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48181/200/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**CEDEL INTERNATIONAL.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
 R. C. Luxembourg B 48.835.

*List of Signatory Authorities*

President and CEO  
 André Lussi  
 Chief Operating Officer  
 Jürgen Marziniak  
 Carlos Salvatori  
 Category «A»  
 Ms Catherine M. Carlton  
 Wim Hautekiet  
 Ulrich Klose  
 Robert Massol  
 Michel Peeters  
 Category «B»  
 Theodore Friedman  
 Ms Ursula Gehri  
 John Gilchrist  
 Ms Anne Gormley  
 J. Edward Hammond  
 Ms Joëlle Hauser  
 Marc Hemeleers  
 Ms Greta Jacobs  
 René Lahr  
 Justin Limpach  
 Michael R. Nelson  
 Thomas Rabe

Laurent Ries  
 Alfred Sanders  
 Paul Schonenberg  
 Jean-Marc Sindic  
 Michael Stone  
 Geoffrey Wakem  
 Ms Caroline Wiget  
 Category «C»  
 Robert Begbie  
 Jean-Paul Braconnier  
 Rudi Dickhoff  
 Roland Dupont  
 Jean-Paul Erpelding  
 Ms Marianne Gehin  
 Brian McCord  
 Michael Ras  
 Fernand Roth  
 Ms Yolande Theis  
 Alexis Tomas  
 Ms Françoise Verbist  
 Ms Marie-Chantal Weber

*On behalf of CEDEL INTERNATIONAL*  
 A. Lussi  
 President

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1998, vol. 513, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48182/250/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**CEDEL INTERNATIONAL.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
 R. C. Luxembourg B 48.835.

La liste des administrateurs se compose comme suit:

Robert R. Douglass  
 André Lussi  
 Nicholas G. Alicabiotis  
 Andrew R. Bruce  
 Dominique Hoenn  
 Shinji Kubo  
 Josef Landolt  
 Charles S. McVeigh  
 Eberhard Rauch  
 André Roelants  
 Renato Tarantola  
 Michel Tilmant  
 David S. Van Pelt  
 YongLi Wang  
 James W. Zeigon

Luxembourg, 19 novembre 1998.

Signature  
 Un mandataire  
 P. Mousel  
 Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 36, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48183/250/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**BRAZILIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.  
 R. C. Luxembourg B 26.810.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1998.

Pour le Notaire  
 Signature

(48167/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**AMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7324 Heisdorf, 27, rue des Sources.  
R. C. Luxembourg B 24.631.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1998, vol. 514, fol. 18, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(48150/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**CLASSIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise CLASSIS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, en cours, constituée suivant acte reçu le 30 octobre 1998, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Azzurra Caltagirone, Présidente du Conseil d'Administration de la société CLASSIS S.A., demeurant à Monte Carlo, Principauté de Monaco;

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Fabio Gera, Dirigeant d'entreprise, demeurant à Rome (Italie).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît Sirot, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire soussigné. La liste de présence paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 500 (cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital à concurrence de USD 1.450.000,- (un million quatre cent cinquante mille US dollars) en vue de le porter de son montant actuel de USD 50.000,- (cinquante mille US dollars) à USD 1.500.000,- (un million cinq cent mille US dollars), par la création de 14.500 (quatorze mille cinq cents) actions de valeur nominale de USD 100,- (cent US dollars) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire dans le capital social de la société.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 1.450.000,- (un million quatre cent cinquante mille US dollars) en vue de le porter de son montant actuel de USD 50.000,- (cinquante mille US dollars) à USD 1.500.000,- (un million cinq cent mille US dollars), par la création et l'émission de 14.500 (quatorze mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US dollars) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société anonyme de droit luxembourgeois AZZURRA S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes la société AZZURRA S.A., prédésignée, ici représentée par son Président du Conseil d'Administration, Monsieur Fabio Gera, prénommé;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire les 14.500 (quatorze mille cinq cents) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société CLASSIS S.A., prédésignée, de sorte que la somme de USD 1.450.000,- (un million quatre cent cinquante mille US dollars) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à USD 1.500.000,- (un million cinq cent mille US dollars), représenté par 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US dollars) chacune, toutes de même catégorie.».

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Caltagirone, F. Gera, B. Sirot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1998, vol. 112S, fol. 20, case 9. – Reçu 500.540 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1998.

J. Elvinger.

(48186/211/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**CLASSIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

(48187/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**AMAMI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 61.937.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 1998*

1. Madame R. Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, est nommée administrateur en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé.

Sont mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 13 novembre 1998.

Pour extrait sincère et conforme

AMAMI HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 33, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(48151/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**CAPITAL CONSTRUCT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAPITAL CONSTRUCT S.A., avec siège social à L-8039 Strassen 11, rue des Prés,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 19 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 428 du 4 septembre 1995.

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Mademoiselle Céline Humbert, employée privée, demeurant à F-57290 Sérémange Erzange, 6, Impasse de la Fontaine.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Oberkorn.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant Ehlang-sur-Mess.

La Présidente expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions (1.250) d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autre formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Modification de l'article 2 alinéa 1 des statuts de la société concernant le siège social.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, la seule et unique résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8039 Strassen, 11, rue des Prés à L-2440 Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund et de modifier en conséquence l'article 2 premier alinéa des statuts à dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> Alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Humbert, A. Monte, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1998, vol. 846, fol. 8, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 1998.

F. Kessler.

(48172/219/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**CAPITAL CONSTRUCT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 1998.

F. Kessler.

(48173/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**ARC INSTITUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2446 Howald, 17A, ceinture des Rosiers.

R. C. Luxembourg B 41.256.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 14 août 1992, acte publié au Mémorial C n° 589 du 12 décembre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 9, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ARC INSTITUT, S.à r.l.*  
KPMG EXPERTS COMPTABLES  
Signature

(48152/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund.

EXTRAIT

La société à responsabilité limitée CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., avec siège social à L-8039 Strassen, 11, rue des Prés, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 1995, publié au Mémorial C numéro 240 du 2 juin 1995.

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 novembre 1998,

enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 1998, volume 846, folio 8, case 9,

que le siège social de la société a été transféré de L-8039 Strassen, 11, rue des Prés à L-2440 Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund et que l'article deux premier alinéa des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. 1<sup>er</sup> Alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Pour extrait conforme  
F. Kessler

(48174/219/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**CAPITAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 novembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 1998.

F. Kessler.

(48175/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

**BENIEL, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 41.804.

Société Anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 31 du 22 janvier 1993.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

BENIEL, Société Anonyme

Signature

(48155/546/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

**BENIEL, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 41.804.

## EXTRAIT

L'Assemblée Générale ordinaire du 30 septembre 1998 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Franco Bertoni et Tiziano Cattaneo et de Mademoiselle Annemarie Beer, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 1999.

L'Assemblée a nommé en qualité de Commissaire aux comptes, pour un terme d'un an, Monsieur Raymond Molling, administrateur de sociétés, demeurant à L-5772 Weiler-la-Tour, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 1999.

Pour extrait conforme

BENIEL, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 36, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48156/546/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

**COLOMBIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 39.274.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1998.

Pour le Notaire

Signature

(481/2119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

**CATEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 24.773.

Les bilans au 31 décembre 1996 et 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 37, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CATEL S.A.

Signature  
Administrateur

Signature  
Administrateur

(48176/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---



**CATEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 24.773.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 octobre 1998*

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Mackel de son poste d'administrateur et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée désigne comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange, qui achèvera le mandat de Monsieur Marc Mackel prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 1998.

CATEL S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48177/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

**B.E.P.H. INTERNATIONAL S.A., BEST EASTERN PLAZA HOTELS  
INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, montée de Clausen.  
R. C. Luxembourg B 58.819.

## EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 15 juillet 1998 que:

1. Est nommé commissaire aux comptes Monsieur Claude Damé, demeurant à Luxembourg.
2. Le siège social est transféré à L-1343 Luxembourg, 3, montée de Clausen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 13, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48157/303/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

**CALON SPLEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 46.752.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 34, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(48170/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

**CALON SPLEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 46.752.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société  
qui s'est tenue en date du 9 juin 1998 au siège social*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Dippach aux fonctions d'Administrateur de la société, nommé en remplacement de Monsieur Jean Brucher, Administrateur démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Jean Brucher pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 34, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48171/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

**BIL BONDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 34.174.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 11, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 novembre 1998.

Pour BIL BONDS, SICAV  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

Signature Signature

(48158/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**BIL BONDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 34.174.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. André Roelants, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Philippe Haquenne, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Pierre-Marie Valenne, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. François Pauly, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Marc Hoffmann, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Frank N. Wagener, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Alain Vanlanden, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Joost Rieter, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Claude Hirtt, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Jean-Yves Maldague, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,

Pour BIL BONDS, SICAV  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48159/006/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**BUSINESS SOLUTIONS BUILDERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2445 Luxembourg, 43, rue des Roses.  
R. C. Luxembourg B 56.277.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 29 septembre 1998 au siège social

Présents:

- Monsieur Michel Isaac, administrateur,
- Monsieur Jean Martin, président et administrateur,
- Monsieur Marc Van Steenwinkel, administrateur.

Excusés et absents: aucun.

Ordre du Jour:

Modification du siège social.

Résolutions

Après délibération, la décision suivante est prise:

Modification du siège social:

Le conseil d'administrateurs décide de déplacer le siège social actuellement au 39, rue Arthur Herchen à L-1727 Luxembourg vers 43, rue des Roses à L-2445 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1998.

Le séance est levée à 20.00 heures.

Fait à Luxembourg, le 29 septembre 1998.

Le Conseil d'Administration  
M. Issac J. Martin M. Van Steenwinkel  
Administrateur Administrateur Administrateur  
Président

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1998, vol. 514, fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48168/624/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**BODENSEE S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.  
R. C. Luxembourg B 43.678.

—  
DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-ninth of October.  
Before Us, Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

JJW LIMITED, a company incorporated under the laws of Guernsey, with head office at Suites 13&15, Sarnia House, Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey GY1 4NA, hereafter named «sole shareholder», hereby represented by Mr Maurice Houssa, économiste, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on August 20, 1998, which will remain annexed to the present deed.

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the société anonyme BODENSEE S.A., established and with registered office in Luxembourg, and entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 43.678, hereafter named «the Company», has been constituted according to a notarial deed on April 21, 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 326, on July 12, 1993.

- That the share capital of the Company is established at one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs, represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each.

- That the sole shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- That the company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the sole shareholder appoints himself as liquidator of the company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;

- That the liquidation of the Company is herewith closed;

- That full discharge is granted to the Company's Directors and Commissaire for their respective duties;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years in Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

The shareholder's register has been cancelled before the undersigned notary.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

JJW LIMITED, une société de droit de Guernesey, avec siège social à Suites 13&15, Sarnia House, Le Truchot, St. Peter Port, Guernsey GY1 4NA, ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 20 août 1998, qui restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée BODENSEE S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43.678, ci-après nommée la «Société», a été constituée aux termes d'un acte notarié le 21 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 326 du 12 juillet 1993.

- Que le capital social de la Société est fixé à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune;

- Que l'actionnaire unique, s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à Luxembourg, 5, rue Emile Bian. Le registre des actions nominatives de la société a été annulé en présence du notaire instrumentant.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, tous connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Houssa, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 1998, vol. 112S, fol. 6, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1998.

R. Neuman.

(48166/226/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

### **CYBERNETECH-AUTOMATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 47.330.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 7 avril 1994, acte publié au Mémorial C n° 306 du 18 août 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 août 1994, acte publié au Mémorial C n° 511 du 8 décembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 19 avril 1995, acte publié au Mémorial C n° 375 du 8 août 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 juin 1997, acte publié au Mémorial C n° 544 du 3 octobre 1997.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 1998, vol. 514, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CYBERNETECH-AUTOMATION, S.à r.l.*

**KPMG EXPERTS COMPTABLES**

Signature

(48198/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

### **DEIULEMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 18 mars 1998, que le conseil a pris entre autres, la résolution suivante:

#### *Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer en qualité d'Administrateur-délégué Monsieur Michele Iuliano.

En conséquence, la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société seront attribuées à Monsieur Michele Iuliano, agissant par sa signature individuelle.

*Le Conseil d'Administration*

M. Iuliano	G. Lembo	L. Boccia
<i>Présidente</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1998, vol. 514, fol. 33, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48199/043/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

**BIL DELTA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 46.235.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 11, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1998.

Pour BIL DELTA FUND, SICAV  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

Signature Signature

(48160/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**BIL DELTA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 46.235.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. André Roelants, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Philippe Haquenne, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Pierre-Marie Valenne, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. François Pauly, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Marc Hoffmann, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Frank N. Wagener, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Alain Vanlanden, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Joost Rieter, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Claude Hirtt, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg.

Pour BIL DELTA FUND, SICAV  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48161/006/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**CATREST SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 46, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 61.837.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social le 29 octobre 1998*

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), le jeudi 29 octobre à 11.00 heures, s'est tenue le Conseil d'Administration de la société anonyme CATREST SERVICES S.A.

Président: Monsieur Philippe Sancey.

Présents:

Membres:

1. Monsieur Philippe Sancey, administrateur,
2. Monsieur Stephan Arrigoni, administrateur,
3. Monsieur Jean-Marc Belvisi, administrateur.

Les administrateurs présents constatent avoir été régulièrement réunis, le Conseil d'Administration étant valablement constitué afin de délibérer et décider ce qui suit:

Le Conseil d'Administration décide:

*Résolution*

En vertu de l'article 1<sup>er</sup> des statuts, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix des administrateurs présents le transfert du siège social du 2, rue de l'Avenir à L-1147 Luxembourg au 46, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

L'ensemble des affaires de la société ayant été considéré, le Président du Conseil d'administration lève et clôt la séance à 11.15 heures.

P. Sancey S. Arrigoni J.-M. Belvisi

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 27, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48178/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**CATREST SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 46, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 61.837.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme CATREST SERVICES S.A., tenue l'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), le 29 octobre à 10.30 heures, à son siège social à Luxembourg, que:

*Résolution*

Les actionnaires décident à l'unanimité la révocation avec effet immédiat d'un administrateur:

- Monsieur Bernard Laurent Burgevin, demeurant à F-92000 Antony, Reuil-Malmaison, 95, boulevard Bellerive (France).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Le Président    Le Secrétaire    Le Scrutateur  
Signature      Signature      Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 27, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48179/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

**BIL EQUITIES, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 47.449.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 11, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1998.

Pour BIL EQUITIES, SICAV  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

Signature      Signature

(48162/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

**BIL EQUITIES, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 47.449.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. André Roelants, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Philippe Haquenne, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Pierre-Marie Valenne, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. François Pauly, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Marc Hoffmann, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Frank N. Wagener, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Alain Vanlanden, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Joost Rieter, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Claude Hirtt, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg,
- M. Jean-Yves Maldague, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Luxembourg.

Pour BIL EQUITIES, SICAV  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

Signature      Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 1998, vol. 514, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48163/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

**CORIANDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 19.888.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 27, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48196/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

---

**CORIANDE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 19.888.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 4 novembre 1998,  
- les comptes au 30 juin 1998 sont approuvés à l'unanimité;  
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction sont renouvelés jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale statutaire.  
- les résolutions prises par le conseil d'administration en date du 14 avril 1998 sont ratifiées:  
la démission de Monsieur S. Georgala en qualité d'administrateur est acceptée et la nomination de Monsieur Phillip van der Westhuizen, expert-comptable, en son remplacement est ratifiée.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

M. Rory Charles Kerr, «Master of Laws», demeurant 16, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange.

M. Phillip van der Westhuizen, expert-comptable, demeurant 67, avenue Grand-Duc Jean L-823 Olm.

M. Donald W. Braxton, expert-comptable auprès de MAITLAND & Co S.A. sise au 6, boulevard Georges Favon, CH-1211 Genève 11, Suisse.

COMPASS SERVICES LIMITED, P. O. Box 513 G.T, British American Tower, 3rd Floor, Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies.

Luxembourg, le 4 novembre 1998.

Pour extrait conforme  
P. van der Westhuizen  
Président de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1998, vol. 514, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(48197/631/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

**INVESTCOM HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe.  
R. C. Luxembourg B 48.045.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société INVESTCOM HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, 6, rue Zithe,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 16 mars 1998, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la société INVESTCOM HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 juin 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 420 du 26 octobre 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jacques Delvaux, en date du 30 janvier 1996, publié au Mémorial C, numéro 209 du 25 avril 1996, suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch, en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 198 du 21 avril 1997 et suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 26 février 1998, publié au Mémorial C, numéro 420 du 11 juin 1998, et est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 48.045.

II. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à USD 1.400.000,- (un million quatre cent mille dollars US), représenté par 14.000 (quatorze mille) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars US) chacune, intégralement libérées.

III. Qu'aux termes de l'article 6 paragraphe 2 des statuts le capital autorisé est fixé à un total de USD 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille dollars US), et le même article, dans son paragraphe 5, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Que dans sa réunion du 16 mars 1998, le conseil d'administration, a décidé de réaliser l'augmentation de capital à concurrence de USD 6.100.000,- (six millions cent mille dollars US), pour le porter de son montant actuel de USD 1.400.000,- (un million quatre cent mille dollars US) à USD 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille dollars US), par la création de 61.000 (soixante et un mille) actions nouvelles d'une valeur de USD 100,- (cent dollars US) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer intégralement par la transformation en capital de créances certaines, liquides et exigibles d'un montant de USD 6.100.000,- (six millions cent mille dollars US) existant à la charge de la société et au profit des actionnaires.

V. Que les 61.000 (soixante et un mille) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par l'apport et la transformation en capital de créances certaines, liquides et exigibles, existant à la charge de la société et au profit des actionnaires.

La transformation en capital de créances des actionnaires fait l'objet d'un rapport de INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises à Luxembourg, dont la conclusion est libellée comme suit

«Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 30 octobre 1998.

INTERAUDIT, S.à r.l.  
E. Kostka.»

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à USD 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille dollars US), de sorte que l'article 6 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit et libéré est fixé à la somme de USD 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille dollars US) représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars US) chacune, intégralement libérées.

La société est autorisée dans les termes et conditions de la loi à racheter ses propres actions.»

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

#### Frais, Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital est évalué à LUF 210.572.000,- (deux cent dix millions cinq cent soixante-douze mille francs luxembourgeois).

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué à LUF 2.250.000,- (deux millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Wildgen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1998, vol. 112S, fol. 20, case 6. – Reçu 2.125.850 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 novembre 1998.

T. Metzler.

(48237/222/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

### INVESTCOM HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe.  
R. C. Luxembourg B 48.045.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 17 novembre 1998.

T. Metzler.

(48238/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.

### COALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 36.767.

#### DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 1998, volume 112S, folio 21, case 1, que la société anonyme holding COALUX S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 36.767, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains, la totalité des actions de la société anonyme holding COALUX S.A., prédé-signée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 1998.

Signature.

(48188/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 1998.